

**BORDEAUX - Secteur de la Bastide - Convention CUB/RFF - Embranchement
ferroviaire - Décision - Autorisation**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La ZAC « Cœur de Bastide » est aujourd'hui commercialisée et construite dans sa quasi-totalité. Le développement de ce secteur de l'agglomération, les grands équipements urbains réalisés (tramway) ou en projet, ainsi que la réponse aux besoins en logements liés au développement démographique de notre agglomération nécessitent d'engager une réflexion urbaine plus approfondie sur les territoires aujourd'hui en friche situés entre l'avenue Thiers, la rue Bouthier et la Garonne.

Ces territoires de plus de 30 hectares sont occupés par des infrastructures ferroviaires sous utilisées ou désaffectées et par des friches d'activités industrielles et sont situés en zone franche urbaine.

Les enjeux de l'urbanisation de ce secteur peuvent se traduire comme suit :

- conforter le nouveau quartier Cœur de Bastide en l'adossant à l'avenue Thiers et au tramway ;
- poursuivre la dynamique de développement économique en favorisant l'implantation de nouvelles activités tertiaires et de services ;
- offrir une diversité de logements permettant de répondre efficacement aux objectifs définis par le Plan Local de l'Habitat et par le Plan d'urgence pour le logement ;
- s'appuyer sur la construction du nouveau pont Bacalan Bastide pour réaliser les infrastructures nécessaires au développement de ce nouveau quartier.

La poursuite du développement urbain du site de la Bastide, nécessite d'examiner les conditions d'acquisition d'emprises RFF et donc d'étudier le raccourcissement du faisceau ferroviaire en amont du pont Bouthier dans des conditions qui maintiennent la desserte des entreprises et des sites embranchés plus en amont.

Il est proposé d'étudier les conditions de cette modification du faisceau ferroviaire dans le cadre d'une convention d'étude de reconstitution ferroviaire sous maîtrise d'ouvrage RFF conformément au décret du 05 mai 1997 relatif aux missions et au statut de RFF.

Cette étude qui va permettre de définir les aménagements nécessaires à la reconstitution des installations ferroviaires en activité en amont du pont Bouthier, comprendra deux phases :

- une première phase d'analyse fonctionnelle et prospective, au terme de laquelle un scénario sera retenu,
- et une seconde phase d'étude et d'évaluation des reconstitutions ferroviaires nécessaires en fonction du scénario retenu au terme de la première phase.

Cette seconde phase permettra notamment d'évaluer la durée des travaux à réaliser, leurs contraintes, et leur coût.

La contribution de la CUB à cette étude s'élève à 59 834€ HT.

En conséquence, et si tel est votre avis, il vous est demandé Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

APPROUVER

- La contribution de la CUB à hauteur de 59 834 € HT aux études de reconstitution ferroviaire sur le site de l'ancienne gare de la Bastide,

AUTORISER

- Monsieur le Président à signer la convention correspondante, ci-annexée.

IMPUTER

- Cette dépense sur la ligne budgétaire suivante : chapitre 204, fonction 8241, compte 20418, CRB D710, programme HB 28.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 février 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 MARS 2007**

PUBLIÉ LE : 8 MARS 2007

M. SERGE LAMAISSON

